Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 029-242900074-20240523-CC2024_05_07-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 55

PRÉSENTS : 47

VOTANTS : 55

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux mai
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Madame JAMET Brigitte, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame TANGUY Marie-France, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame STORCK Christiane, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur MEON Philippe, Locmaria-Plouzané ; Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané ; Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur BRIANT Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame PROVOST Véronique, Milizac Guipronvel ; Monsieur LANDURE Jean-Pierre, Milizac Guipronvel ; Monsieur DELHALLE Didier, Molène ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame CHENTIL Josiane, Plouarzel ; Madame LAMOUR Marguerite, Ploudalmézeau ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Madame KUHN Audrey, Plougonvelin ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame CALVEZ Christine, Plougonvelin ; Monsieur THOMAS Philippe, Plougonvelin ; Madame LE GALL Chantal, Ploumoguer ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Madame LOQUET-LEGALL Myriam, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Madame ARZUR Claudie, Saint Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 029-242900074-20240523-CC2024_05_07-DE

Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet a donné pouvoir à Monsieur MILIN Jean-Luc
Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à Madame CLECH Frédérique
Monsieur QUILLEVERE Bernard, Milizac Guipronvel a donné pouvoir à Monsieur BRIANT Bernard
Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau a donné pouvoir à Monsieur CARREGA David
Monsieur LE HIR François, Ploumoguer a donné pouvoir à Madame LE GALL Chantal
Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin a donné pouvoir à Madame LAINEZ Marie-Christine
Madame TALARMAIN Claire, Saint Renan a donné pouvoir à Madame DUSSORT Fabienne
Monsieur PRUVOST Alexandre, Saint Renan a donné pouvoir à Madame JAOUEN Armelle

Madame LAMOUR Marguerite a été élue secrétaire de séance.

CC2024_05_07 : MISE À JOUR GUIDE DES AIDES COMMUNAUTAIRES

Exposé

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a déployé un guide des aides communautaires en résonance avec ses compétences et ses priorités politiques.

Il est proposé d'apporter quelques mises à jour et ajustements par la présente portant sur les points suivants :

Type d'aides	Présentation de l'évolution	Propositions
Soutien à la requalification des zones d'activités communales	Cette fiche action a pour objectif de soutenir la requalification des zones d'activités économiques de manière globale, afin de permettre leur transfert dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Les zones d'activité économique ayant été transférées à la communauté, en application de la Loi NOTRE, il n'y a plus lieu de maintenir ce dispositif dans le guide.	Suppression de cette aide du guide.
Soutien à la valorisation du petit patrimoine	Ce dispositif de soutien vise à favoriser l'interprétation du petit patrimoine (maritime, militaire, vernaculaire, archéologique, et religieux) dès lors que celui-ci est visible sur un site communal ou communautaire. Il existe un certain de critères à respecter pour que l'opération soit éligible et ce en respectant certains	Cette fiche ne comportant pas un plafond pour les travaux relatifs à l'aménagement de sites, il est proposé d'en fixer un à 25 000 € (à l'instar de ce qui est pratiqué

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le
ID : 029-242900074-20240523-CC2024_05_07-DE

	plafonds.	pour certaines opérations en renouvellement urbain).
Soutien à la muséographie en lien avec l'histoire et la vie du territoire	Cette fiche de soutien à la mise en œuvre de scénographie faisant l'objet d'un accompagnement professionnel a permis la réalisation de projets. Celles-ci sont aujourd'hui réalisées et relèvent pour l'essentiel d'équipements communautaires	Il est proposé de supprimer cette fiche.
Rénovation thermique des bâtiments	Cette fiche vise à aider les communes dans leurs travaux de rénovation énergétique. Il est proposé de revoir le plafond d'aide accordé pour une opération à 50 000 €, plafond mis en place pour d'autres dispositifs.	Il est proposé de fixer à 50 000 € le plafond d'aide accordée à une opération de rénovation énergétique et de préciser qu'une même demande ne peut porter sur le même équipement dans un délai de 4 ans à compter de l'attribution d'une même aide.

Délibération

Vu le projet de territoire,
Vu l'enveloppe prévisionnelle d'aides communautaires inscrite au budget primitif 2024 à hauteur de 1 120 000 € (hors reports),
Vu l'avis favorable du bureau communautaire lors de sa séance en date du 20 mars 2024,

Considérant l'intérêt d'actualiser et d'ajuster le guide des aides communautaires comme exposé ci-dessus,
Considérant que la modification du guide des aides relève d'une compétence du conseil communautaire,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les modifications ci-dessus présentées.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Président,

M. TALARMIN André